

Décision du Maire

N° 2025-221/AG

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : MISE EN VENTE DE BIENS RÉFORMÉS PAR LE BIAIS DE LA
PLATEFORME DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
AGORASTORE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 10 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard a souscrit auprès de la SAS AGORASTORE un contrat-cadre de mandat et de fourniture de vente aux enchères publiques en ligne, en date du 26 septembre 2024 ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard dispose de véhicules et matériels techniques divers déclassés, listés ci-dessous, dont elle souhaite se débarrasser :

	Matériel	PRIX DE MISE EN VENTE *	RESERVE AUX PROFESSIONNELS
1	Smartphone Doro 780X	100,00 €	
2	Smartphone Apple iPhone 8 +	100,00 €	
3	Smartphone Apple iPhone 8 +	80,00 €	
4	Smartphone Appel iPhone 6S	40,00 €	
5	VTT décathlon rockrider	50,00 €	
6	VTT décathlon rockrider	50,00 €	

* hors frais et commission agorastore

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De procéder à la mise en vente, par le biais de la plateforme de vente aux enchères par internet « AGORSASTORE », des biens sus listés aux prix de départ mentionnés.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

**Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué**

Fait à Montbéliard, le mercredi 22 Octobre 2025



[Signature]

Déposée en Sous-Préfecture le : 23/10/2025

Affichée le : 23/10/2025

Eddie STAMPONE